



Le garant doit il tout payer

Par **bruno**, le **24/11/2010** à **18:27**

Bonjour,
je suis garant de ma fille. qui vient de résilier son bail apres avoir perdu son emploi. probleme: le type avec qui elle vit et qui ne travaille pas depuis des années ,lui a monté la tete pour ne pas quitter les lieux alors que la date de remise des clés est pour le 10 décembre. malgré tous nos efforts, nous n avons pas de réponse sinon révoltante. devrai je payer ses loyers apres la date de remise des clés, les frais d huissier lors de son expulsion si on doit en arriver la ? bref, qu est ce qui m attend? merci